



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2024 - 19 h 00 –

**Présents** : Mrs Christian BATAILLY, David MUGNIER, Jacques AUNIER, Sylvain MONNET, André ROJO, Xavier BUTTARD, Éric MORETTE, Patrice TERGNY, Mr Jonathan CADORET

Mmes Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Françoise JOURDAIN, Martine JACQUET, Sylvie FERREIRA, Eliane CEYZERIAT, Muriel FOURNIER, Catherine NUZILLAT

**Absentes** : Mmes Christine BERRIER, Chloé ROCHA

**Excusées** : Mme Sandrine LAMARD  
Mme Sylvie FERREIRA

**Pouvoirs** : Mme Sylvie FERREIRA qui donne pouvoir à Mr Sylvain MONNET  
Mme Sandrine LAMARD qui donne pouvoir à Mme Eliane CEYZERIAT

Mr David MUGNIER est nommé secrétaire de séance.

### 1 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

M. le Maire explique que les dossiers de subventions aux associations ont été étudiés à la commission vie associative. La commission des finances approuve le montant proposé selon le tableau ci-dessous.

Mme JACQUET et M. le Maire indiquent qu'une enveloppe de 20 000€ est inscrite cette année ; les demandes de subvention ont fait l'objet d'une analyse de manière rationnelle et cohérente avant leurs attributions

**PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**  
**Sur proposition de la Commission Vie Associative du 13/03/2023**

ORGANISMES/ ASSOCIATIONS	Réalisé 2023 20 000€ Réalisé	Détails/Informations pour 2023	Budget € Propositions 2024
AMICALE CYCLISTE	1 300.00€		2 300.00 €
AMICALE DES JEUNES	100.00 €		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 000.00€		1 000.00 €
BOULE DE L'OISELON	400.00 €		600.00 €
EDUC ++	300.00 €		500.00 €
ENTENTE SPORTIVE BASKET	1 000.00 €		1 500.00 €
ENTENTE SPORTIVE BASKET (soutien contrat apprentissage)	5 000.00 €		5 000.00 €
HALTERE EGO	300.00 €		400.00 €
HISTOIRES DE VENT	250.00 €		200.00 €
LES CHATS D'HAUTERIVE	400.00 €		400.00 €
LES JEUX DE KAZOK	250.00 €		400.00 €
OHSJA	1 500.00 €		1 500.00 €
PECHE DE L'OISELON	400.00 €		500.00 €
PETANQUE CLUB	0.00 €		350.00€
RANDO PLAISIR	250.00 €		300.00 €
SAINT JEAN LE VIEUX LOISIRS RENCONTRES	200.00 €		200.00 €
SOU DES ECOLES subv. Classe "piscine"	3 000.00 €		3 000.00 €
SOU DES ECOLES subv. Classe transplantée	1 500.00 €		0 €
FESTI DES 2 RIVES	800.00€		200.00 €
Mémoire de la Résistance et du Maquis de l'Ain et du Jura	100.00 €		150.00 €
FNACA Poncin	300.00 €		300.00 €
UNION DES COMMERCANTS	1000.00€		0€
<b>TOTAL 2023 VERSE AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>19 350.00€</b>	<b>TOTAL 2024 A VERSER</b>	<b>18 800.00€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et voté par :

Vote pour	Vote contre	Abstention
13	0	4

- **VALIDE** la somme de 20 000 € à répartir aux associations retenues ;
- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire cette somme au BP 2024 article 65748 ;
- **VALIDE** les attributions de subventions telles que définies dans le tableau annexé ci-dessus ;

## 2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Martine JACQUET, Conseillère Municipale déléguée aux finances, présente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif PRINCIPAL 2024 :

En accord avec la trésorerie, les dotations aux amortissements du budget chaufferie seront enlevées du budget ; des certificats administratifs seront réalisés pour sortir ces biens qui ne sont plus utilisables pour être mis à la réforme.

Madame CEYZERIAT demande pourquoi une augmentation des prévisions à l'article 6042 prestation de service.

Madame JACQUET répond que cette ligne est uniquement le prestataire de service BOURG TRAITÉUR qui a réaugmenté ses tarifs en septembre 2023 et nous devons répercuter cette hausse sur une année complète pour environ 18 000 repas.

Mme CEYZERIAT s'interroge de l'augmentation du montant des prestations de services

M. le Secrétaire Général informe que de nouveaux contrats ont été contractés dans le courant de l'année et dépenses à budgéter comme l'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes, un contrat de maintenance pour les blocs de climatisation, un contrat de maintenance pour la vidéo protection, la modification du P.L.U.

Mme CEYZERIAT demande pourquoi le chapitre 12 charges de personnel augmente.

Mme JACQUET précise que ce chapitre doit couvrir les imprévues de personnel, si la collectivité doit recruter un agent pour remplacement. Il faut que des crédits suffisants.

M. le Secrétaire Général ajoute qu'il s'agit aussi du seul chapitre où aucun virement de crédits est possible.

Mme CEYZERIAT est surprise de voir que le montant des assurances n'avoisine pas les 5 000€.

M. AUNIER pense plus à une erreur de compréhension.

M. le Secrétaire Général indique que la renégociation des contrats d'assurance ont effectivement permis de réaliser une économie de 5 000€ par rapport aux cotisations 2023.

Mme CEYZERIAT demande pourquoi une ligne d'un montant aussi important est inscrite entretien et réparations (bois et forêts).

M. le Maire indique que le garde de l'ONF nous alerte sur l'état des chemins forestiers à rénover du bois de Charmontay à la suite du passage de grumiers qui ont détruit les chemins.

Mr BUTTARD s'interroge concernant l'opération d'investissement 462 d'un montant de 10 000€ acquisition de 2 PCS fixes , un vidéo projecteur et un écran.

M. le MAIRE répond la nécessité de changer deux PC fixes, celui de la bibliothèque très ancien et celui du poste du Secrétaire général.

Un écran tactile pour la salle du Conseil remplacera le vidéoprojecteur, défectueux, qui demanderait un investissement de + de 2500€ pour son éventuel remplacement (Matériel, installation). Le nouvel écran est inscrit pour 3500€ au budget.

Mme CEYZERIAT estime que l'achat de cet écran n'est pas prioritaire.

M. TERGNY interroge si l'écran est un SPEECHI,

M. le Maire confirme qu'il s'agit d'une technologie SPEECHI.

M. TERGNY approuve cet investissement et se propose de former les élus à son utilisation.

M. TERGNY demande si une somme a été inscrite au budget pour la sécurisation au croisement entre RD12 et le chemin de la batteuse.

M. le Maire répond qu'une opération est prévue à l'opération 463 pour des frais d'études. Les travaux se feront sur un autre exercice.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 752 092.78€	1 752 092.78 €	959 805.39 €	959 805.39€

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés et voté par :

**13 VOIX POUR du groupe majoritaire**  
**4 ABSENTIONS du groupe minoritaire**

- **ADOpte** le budget primitif PRINCIPAL pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

### 3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2024

Martine JACQUET, déléguée aux finances, présente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT 2024 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
619 042€	619 042 €	1 888 756.12 €	1 888 756.12 €

M. BUTTARD s'interroge sur les réparations et l'entretien de la STEP, et si dans la convention faite pour la zone écosphère il a été notifié une close pour une prise en charge financière des réparations.

M. le Maire répond que la convention dressée avec la CCRAPC ne comporte pas de clauses particulières ; la part assainissement facturée est la même pour les entreprises écosphère que pour les administrés.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés par :

**17 VOIX POUR**

- **ADOpte** le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

**4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF BATIMENT DE LA VIERGE 2024**

Martine JACQUET, déléguée aux finances, présente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif BATIMENT DE LA VIERGE 2024 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
20 303.91€	20 303.91 €	9 910.11 €	9 910.11 €

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents et représentés par :

- **17 VOIX POUR du groupe majoritaire**
- **ADOpte** le budget primitif BATIMENT DE LA VIERGE pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

**5- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE BATIMENT DE LA VIERGE**

M. le Maire informe que la trésorerie demande comme chaque année une écriture comptable inscrite au budget principal 2024. Cette écriture concerne le versement d'une subvention d'équilibre de 5 500€ inscrite à l'article 657363 au budget principal 2024 au profit du budget annexe bâtiment de la vierge.

M. le Maire demande à l'assemblée de confirmer cette écriture comptable.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **AUTORISE** le Trésor Public à verser la somme de 5 500 € du budget principal 2024 au budget annexe bâtiment de la vierge ;
- **CONFIRME** que cette dépense est inscrite au budget principal 2024 à l'article 657363 ;

#### **6- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU C.C.A.S 2024**

M. le Maire informe que la trésorerie demande comme chaque année une écriture comptable inscrite au budget principal 2024. Cette écriture concerne le versement d'une subvention dite d'équilibre d'un montant de 4 500€ inscrite à l'article 65736212 au budget principal 2024 au profit du budget du C.C.A.S

M. le Maire demande à l'assemblée de confirmer cette écriture comptable.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **AUTORISE** le Trésor Public à verser la somme de 4 500 € du budget principal 2024 au budget du C.C.A.S;
- **CONFIRME** que cette dépense est inscrite au budget principal 2024 à l'article 65736212 ;

#### **7- BUDGET GENERAL : REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies CV1,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 octobre 2020,

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C , le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après l'accord des conseils municipaux.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification des montants des attributions de compensation qui porte celui de notre commune de 204 877€ à 204 453€.

M. le Maire demande à l'assemblée de confirmer le montant de l'attribution de compensation,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **VALIDE** le montant des attributions de compensation de 204 453€ au titre de l'année 2024

**8- SIEA- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF : MODERNISATION  
POINTS LUMINEUX TYPE BOULE : 14**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEA nous recommande de remplacer des points lumineux type boule situés allée des blés d'or et des feyodes, le point lumineux 295 situé impasse du grand chêne et le point lumineux 266 situé chemin des vieux lavoirs.

Le financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût total TTC des travaux : 12 000,00€

Participation du SIEA : 5 124,00€

F.C.T.V.A : 1 968.48€

A charge de la commune : **4 907.52€**

Afin d'établir l'avant-projet pour cette nouvelle intervention, le SIEA sollicite un accord de principe.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **ENGAGE** les travaux pour le remplacement des boules
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avant-projet du SIEA portant la participation de la commune à la somme de 4 907.52 € au budget principal 2024
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

**9 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par ce dernier et communique la liste des devis signés pour accord.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire ci-dessous détaillées :

DATE	BUDGET	FOURNISSEUR	ARTICLES	PRIX T.T.C
08/03	PRINCIPAL	BOURG TRAITEUR	REPAS FEVRIER	4 967.36
08/03	PRINCIPAL	SCHILLER	MAINTENANCE DEFIBRILATEUR	402.73
29/03	PRINCIPAL	LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES BIBLIOTHEQUE	495.32
29/03	PRINCIPAL	AINDUIT	MISE EN PLACE ET INSTALLATION RETROPRJECTEUR CP	844.62
29/03	PRINCIPAL	PAYANT	REVISION MINI PELLE	1072.66

Questions diverses :

- M. le Maire informe que dans le cadre du dossier de la construction de la future méthanisation , une voie douce sera créée le long de RD12 (piéton et vélo) à charge financièrement du propriétaire.
- Les 3 casernes de proximité actuelles ( Jujurieux, Pont D'Ain, Saint Jean le Vieux ) font l'objet d'une réflexion par le Département qui envisage un projet de construction d'une nouvelle caserne unique. La caserne serait positionnée sur la commune à côté du Mabret, parcelle n°158. Le Président du CD01 a confirmé son intention du projet
- M. le Maire a partagé à l'assemblée la date du 27 avril pour une matinée de formation spécifique sur le transfert de la compétence eau/assainissement
- M. le Maire informe que le club de basket vient d'être labélisé école française de mini basket
- M. le Maire déclare que Mme JUBLOD inaugure son cabinet dentaire le 5 avril à 19h30.
- Certains Elus se demandent si la journée village propre sera reconduite.

- *Tous sujets abordés la séance est levée à 20h10*

-

- ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖